Procès-verbal du Conseil municipal du 8 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Par suite d'une convocation en date du 1ER Septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 08 septembre.2022 à 19 heures 00 sous la présidence de Madame FACY Chantal, Maire.
Sont présents : FACY Chantal, Maire, DESMARET Jean-Luc, DE VOS Claudine, HERRY Jean Michel, adjoint-e-s, MAILLOT Daniel, FONTBONNE Anne-Marie, RIGOTTI Sylvie, DAILHOUX Eric, BEUF Camille, FRICH Arnaud, FRAMERY Francine, BOURNIER Emilie, BRUGERE Charlotte, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Absent(s) ayant donné procuration : JOUBERT Jean-Louis a donné procuration à DESMARET Jean-Luc, LIENNART Didier a donné procuration à FRAMERY Francine
Quorum : **oui**
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, FRICH Arnaud a été désigné pour remplir cette fonction.
Rappel au règlement par madame le Maire
Le texte de loi L 2121-12 du code général des collectivités territoriales :
Pour les communes de moins de 3500 habitants la convocation du conseil municipal doit se faire 3 jours francs avant ledit conseil. Il n'y a pas d'obligation à envoyer des documents préparatoires.
***Demande d'ajout de 2 délibérations concernant les tarifs de location de la scène et les délégations au CCAS et à l'ESAT suite à la démission de M BERNARD Jean. Accord du conseil municipal.**
***Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022 VOTE : 15 pour**
***Décision n°04-01 juin 2022**
Attribution dans le cadre de l'opération OPAH-RU à :

- M FURIC Baptiste d'une aide financière d'un montant de 1 000 €.
- M NAJEAN Damien d'une aide financière d'un montant de 2 000 €.
- la SCI LE CEDRE d'une aide financière d'un montant de 5 632.08 €.

***Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**
La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales, reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions, et étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies :
-en matière de gestion pluriannuelle des crédits
-en matière de fongibilité des crédits
-en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues
La nouvelle norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune et au budget Lotissement.
Il est proposé d'autoriser :
-la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature comptable et budgétaire M14 pour la commune de Cunlhat
-Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
Présentation par Mme Claudine De Vos des grands principes et principaux changements de la nouvelle nomenclature. (Nouvelles ventilations plus détaillées donc plus de travail à court terme mais également plus de précisions à venir). **VOTE : 15 pour**
***Durée des amortissements – Budget communal**
Il y a lieu de définir des durées d'amortissements :

- Travaux Sieg enfouissement réseau 50 ans
- Matériels illuminations 10 ans
- Travaux divers 15 ans
- Travaux rue Gaspard des montagnes + participation cuve 16 ans

Il est proposé de :
-Décider de procéder à l'amortissement des biens ci-dessus désignés
-Charger Mme le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération
Précisions de Claudine De Vos et question de Anne-Marie Fontbonne à propos de la participation cuve. Réponse : il s'agit d'une cuve utilisée par les pompiers à côté de l'ESAT. **VOTE : 15 pour**
***Subvention Yaka Cunlhat**
L'association « Yaka Cunlhat » demande de subvention pour les animations du 9 et 10 juillet. Sur le budget aide aux associations, il reste la somme de 717.50 Euros que je vous propose de verser à l'association Yaka Cunlhat.
Il est proposé de :
- Donner accord pour verser une subvention de 717,50 € à l'association YAKA Cunlhat
Précision : la mairie a pris en charge les frais du feu d'artifice et de la fanfare.

Mme Emilie Bournier, présidente de l'association « Yaka Cunlhat » ne prend pas part au vote. **VOTE : 14 pour**

***Subvention LEADER « Acquisition et pose d'équipements pour améliorer l'accueil des producteurs sous la halle »**

Les producteurs locaux installés sous la halle sont incommodés par le froid. La pose de rideaux permettrait de pallier à ce problème. Pour ce projet d'aménagement sous la halle, une demande d'aide financière au titre du programme Leader du Parc Naturel Régional Livradois Forez peut être demandée. Le devis s'élève à 6884.80 HT.

Dépenses		**Recettes**	
Fourniture	6 884.80 € HT	Subvention Leader 80 %	5507.84 €
		Autofinancement	1376.96 €
TOTAUX	**6 884.80 €**	**TOTAUX**	**6 884.80 €**

Il est proposé de :

- Solliciter l'octroi de demande d'aide financière au titre du Leader

- Valider le plan de financement

- Charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Questions : Mme Charlotte Brugère aimerait en savoir un peu plus sur le produit notamment esthétique, transparence, hauteur de pose, nombre. Mme le Maire précise tous ces points et précise que les échantillons qu'elle a eues en main sont de très bonne facture. **VOTE : 15 pour.**

***Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme**

Le Centre de Gestion porte la mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites au profit des collectivités et établissements affiliés. Le coût est de 225 € à l'année.

Il est proposé de :

-Adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

-Autoriser Mme le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

-Inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

VOTE : 15 pour.

***Etude de déplacements sur les centres villes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat**

Le plan de financement relatif à l'étude de déplacements sur les communes d'Ambert, de Cunlhat et d'Arlanc a été actualisé et il faut modifier l'article 4 « Modalités financières d'exécution » de la convention constitutive du groupement de commandes. Coût de l'étude : 39 975 € HT / 47 970 € TTC. Financements :

- Banque des territoires (50 %) : 19 988 € ;
- LEADER (30%) : 11 992 € ;
- Part communal : 15 590 € ; soit 5 330 € par commune.

Il est proposé de :

-Valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

-Conclure l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes, tel que présenté ci-dessus,

-Charger Mme le maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 15 pour.

***Mise à disposition d'agent à la communauté de communes ALF dans le cadre de l'entretien des locaux de l'ALSH**

La mairie de Cunlhat met un agent à disposition de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez pour l'entretien des locaux de l'ALSH le jeudi matin de 6h30 à 8h30 du 08 septembre 2022 au 06 juillet 2023. Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents sont placés sous l'autorité hiérarchique de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. Il s'agit d'un temps de travail annualisé. Les congés doivent obligatoirement être pris durant les vacances scolaires. La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, octroi de certains congés, mise en œuvre du droit individuel de formation des agents) est gérée par la mairie de Cunlhat. La mairie de Cunlhat versera la rémunération correspondant à leur grade d'origine. La communauté de communes Ambert Livradois Forez remboursera à la mairie de Cunlhat le montant de la rémunération et des cotisations et contributions afférentes à l'agent. Le coût est fixé à 21 € heure.

Il est proposé de :

- Autoriser Mme le Maire à rédiger et signer les conventions de mise à disposition avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

VOTE : 15 pour.

***Désignation d'un correspondant incendie et secours**

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller

municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile. Il y a lieu de choisir un conseiller municipal pour assurer les missions du correspondant communal incendie et secours. Il est précisé que la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Par arrêté, proposition de désigner M DESMARET Jean-Luc correspondant incendie et secours.

Question de Charlotte Brugère : A quoi sert ce poste ? Une personne qui pourra aider le Maire à prendre des décisions en matière de sécurité incendie. **M Jean-Luc Desmaret est désigné.**

***Désignation d'un suppléant CLECT Ambert Livradois Forez**

Dans le cadre des transferts de charge, le maire siège à la CLECT (commission locale d'évaluation et de transfert de charge) il y a lieu de désigner un suppléant. Proposition Mme Claudine De Vos, adjointe en charge des finances.

Vote : 15 pour.

***Désignation de 3 garants pour les coupes de bois pour les ayants-droits et pour la Maison de Santé dans la Section de Courtesseire**

Il convient de désigner trois garants pour les coupes de bois nécessaires pour le projet de Maison de Santé sur la section de Courtesseire. Suite à la réunion des membres ayant-droit de la section, 3 personnes se sont fait connaître et ont reçu l'accord des membres présents : **M MARSON Pascal, M LEGAND Didier, M DAILHOUX Eric**

Il est proposé de :

- Désigner les personnes citées ci-dessus garants pour la section de Courtesseire

Précisions d'Eric Dailhoux à propos de la responsabilité des trois garants. **Vote : 15 pour**.

***Adressage : dénomination des voies communales**

Afin de faciliter le repérage par les services la Poste, Livreurs, Services de Secours, installation de la fibre optique, il est nécessaire de bien identifier les adresses des habitants. Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et voies et places publiques.

1°) la création et la dénomination des voies nouvelles suivantes :Rue du colonel Beltrame ; Impasse des Fayards ; Col de Toutée ; Route des Faidides, lieu-dit La Barge ; Chez Rigal, lieu-dit L'Alleyras Basse ; Route de l'Alleyras, lieu-dit La Guillaumie Haute ; Route de l'Alleyras, lieu-dit Le Petit Chignat ; Chemin de la maison verte, lieu-dit Le Petit Chignat ; Lieu-dit Mounoux

2 °) la suppression de la voie suivante : Lotissement des Bergeronnettes

Il est proposé de :

- Charger Mme le Maire de communiquer cette information aux services.

De nouveaux panneaux seront commandés (Lieux-dits et directionnels). **VOTE : 15 pour.**

***Tarifs de location de la scène**

Il convient de revoir les tarifs de location de la scène qui ont été fixés par délibérations de 2010 et 2004. Le coût moyen neuf est d'environ 10 000 €.

	2010	Proposition 2022
Associations Cunlhat	Gratuit	Gratuit
Associations communauté de communes	105,00 €	105,00 €
Associations hors communauté de communes	215,00 €	215,00 €
Particuliers cunlhatois	100,00 €	100,00 €
Montage, remboursement kilomètres		21 €/heure par agent
Remboursement kilomètres		Au barème impôts
Caution		2 000 €

Il est à noter que la gratuité sera conservée dans la mesure où il y a des échanges entre Cunlhat et certaines communes proches. **VOTE : 15 pour.**

***Désignation d'un membre du conseil à AUPERAS**

Du fait de la démission de M BERNARD Jean, il convient de désigner un représentant à AUPERAS.

Il est proposé de désigner Mme FRAMERY Francine qui accepte. VOTE : 15 pour.

***Désignation d'un membre du conseil au CCAS**

Du fait de la démission de M BERNARD Jean, il convient de désigner un représentant au CCAS.

Il est proposé de désigner Mme RIGOTTI Sylvie qui accepte. **VOTE : 15 pour.**

Informations et questions diverses

***Maison de santé :** M Jean-Michel Herry explique : 20 candidatures de professionnels de santé ont été reçues à ce jour. A propos du concours d'architectes : 3 dossiers ont été retenus. Les esquisses devront être déposées le 13 octobre 2022 de manière anonyme sous contrôle d'huissier. Le choix du jury aura lieu le 09 novembre 2022.

***Restaurant camping l'Emeraude** : Fermeture. Tout le monde déplore cette décision après seulement une courte saison estivale d'exploitation.
***L'étape Gourmande** est en redressement judiciaire. Le fonds est en vente à 100 000 €
***Bureau de tabac :** ouvert depuis le 2 septembre à la maison de la presse
***Ressource en eau SIAEP :** Eric Dailhoux précise que l'été 2022 a été tendu mais les précipitations d'août ont fait du bien. Il fait remarquer que les bulletins de vigilance ne sont pas à prendre à la légère et qu'il faut le faire savoir. Enfin, il fait remarquer que les agents de terrains ont fait un travail remarquable pour éliminer au maximum les pertes et autres fuites. Ainsi le rendement est très bon sur la commune.
Pour l'avenir : de nombreuses cuves qui avaient été votées ont été installées. Ensuite :

1. Chercher de nouvelles sources est très coûteux,
2. Prévoir d'autres réservoirs
3. Augmenter inlassablement les rendements
4. Gestions des points noirs
5. Surveillance du réseau
6. Travailler encore davantage avec d'autres réseaux afin d'augmenter les interconnexions
7. Voir le Syndicat de la Faye.

***Epandage des boues lagune et diagnostic assainissement :** Précision de Jean-Luc Desmaret : les diagnostics sont en cours et actuellement, la directrice qui va quitter son poste interdit l'épandage à cause du COVID. Les choses pourraient bouger dans la bonne direction avec le nouveau directeur.
***Bilan animations de l'été :** Yaka'y venir ; Culture et loisirs ; Cunlhat-Plage ; vide grenier – BILAN : beaucoup de monde mais quelques problèmes de logistique à améliorer. Une réunion entre la mairie, le service technique, la gendarmerie et les associations est donc prévue pour l'année prochaine.
***Manifestations à venir :** théâtre au profit des pupilles des pompiers 9/09 ; Coupe Renault au golf 10/09 ; balade forêt sectionale 11/09 ; loto amicale laïque 25/09 ; rencontres AURA du Réseau des alternatives forestières 7 et 8/10 ; SISM 13 au 23/10 ; chantier participatif 5/11
***SCI ROUX :** nous avons reçu une réponse de Mme SAUVE suite à au recommandé spécifiant l'arrêté de mise en sécurité des bâtiments de la SCI ROUX. Un rendez-vous téléphonique est prévu jeudi 15 septembre.
***Economies d'énergie :** chauffage et éclairage des bâtiments communaux ; Eclairage public – une réunion avec tout le conseil municipal est prévue.
***Copil schéma cyclable ALF –** Présentation des grandes tendances par M Arnaud Frich.
***Restitution plan guide et mobilité le 15 septembre**
Fin de séance : hommage à la doyenne de la commune qui vient de nous quitter.
La séance est levée à 20h35

Le Maire	Le secrétaire de séance
Chantal FACY	Arnaud FRICH